

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-070

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 23  
 votants : 27

OBJET :

Etude de définition d'une  
stratégie de développement  
touristique

Approbation du plan de  
financement

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN  
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETARE : Ludovic TURPIN

Rapporteur : F. DELORT

Considérant que dans le cadre du programme "Petite Ville de Demain", la Communauté de Communes souhaite se doter d'une stratégie de développement touristique ; que pour ce faire, elle envisage de recruter un bureau d'études pour mener à bien cette étude ;

Considérant les financements mobilisables ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le plan de financement tel que présenté ci-après :

Dépenses (en € H.T)		Recettes (en € H.T)		
Nature	Montant	Organismes	Montant	Pourcentage
Réalisation de l'étude	50 000 €	Caisse des dépôts	20 000 €	40 %
		Région	20 000 €	40 %
		<b>Sous-total :</b>	<b>40 000 €</b>	<b>80 %</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Autofinancement :</b>	<b>10 000 €</b>	<b>20 %</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>50 000 €</b>	<b>100 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
 087-248700189-20220404-DC2022710125-DE  
 Date de télétransmission : 07/04/2022  
 Date de réception préfecture : 07/04/2022

Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.